

Maître d'Ouvrage

SASU AUTHENTIK
« LE BOIS-MAHEU » 61500 CHAILLOUÉ

PERMIS D'AMENAGER COMPRENANT DES CONSTRUCTIONS
POUR LE FUTUR PARC D'ATTRACTION "RUSTIK"
« LE BOIS MAHEU » – 61500 CHAILLOUÉ

NOTICE DE SÉCURITÉ « LE KOMPTOIR »



CMA - S.A.S. au capital de 2 000 €
3-5, RUE DU BOULEVARD – 61000 ALENÇON – TÉL. : 02 33 26 64 14
RCS ALENCON : 824 219 851 - SIREN : 824 219 851 - SIRET : 824 219 851 00030 - NAF 7111Z – Activités d'architecture
INSCRIPTION À L'ORDRE DES ARCHITECTES Numéro National S 18721
N° TVA Intracommunautaire : FR 70 824219851

1. PRESENTATION DU BATIMENT « LE KOMPTOIR »

Ce bâtiment constitue le point d'accueil du parc « Rustik », les visiteurs devront y récupérer leurs entrées au parc, y acheter des cadeaux publicitaires et des souvenirs. ERP de 5^{ème} catégorie.

2. CLASSEMENT – EFFECTIF

Effectif total : 30

Public : 25

Personnel : 5

Bâtiment ERP Type M 5^{ème} catégorie.

3. ISOLEMENT

Bâtiment est isolé de plus de 8 mètres des autres.

4. CONSTRUCTION

Maçonnerie traditionnelle en pierre existante.

Charpente bois apparente et couverture tuile.

5. IMPLANTATION

Accessible aux services de secours depuis la départementale D 303 grâce à 3 entrées.

Voirie carrossé sur l'ensemble du parc accessible aux services de secours.

6. CHAUFFAGE

Bâtiment non chauffé.

7. RÉSISTANCE AU FEU DES STRUCTURES

Stabilité au feu 1/2 heure exigée des structures; plafonds et encoffrements en plaques de plâtre.

Structure bois apparente.

8. COUVERTURE

Couverture en tuiles.

9. FACADES

Façades en pierre apparente

10. UNITÉ DE PASSAGE

3 UP sur porte principale.

1 UP sur porte secondaire

11. DISTRIBUTION INTÉRIEURE ET COMPARTIMENTAGE

Pas de distribution ni compartimentage.

12. LOCAUX A RISQUES

Pas de locaux à risques.

13. AMENAGEMENTS INTERIEURS

Plafonds :

Plafond bois

Revêtements de sols :

Terre battue compacté.

Gros mobilier :

M3.

Décors/tentures:

M3.

14. DÉSENFUMAGE

Pas de désenfumage

15. INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Etablies suivant les normes françaises, notamment NFC 14.100 et NFC 15.100

16. ECLAIRAGE DE SÉCURITÉ

Balilage des issues et des cheminements par blocs autonomes assurant l'évacuation.

17. MOYENS DE SECOURS

- Extincteurs appropriés aux risques;
- Affichages des consignes générales de sécurité incendie;
- Affichage du plan de l'établissement;
- Système d'alarme type 4 audible de tout point de l'ERP;
- Point de rassemblement

18. ARTICLE GN 8

Le principe suivant sera retenu :

Elaboration sous l'autorité de l'exploitant les procédures et consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap.